

Voilà le genre de questions sur lesquelles il faut nous pencher avec soin au moment d'étudier la réforme du Sénat. Car il est impossible de changer une institution sans toucher aux autres. Nous nous en sommes rendus compte dans le cas de la Charte des droits, et du partage des pouvoirs entre les gouvernements élus et les tribunaux.

Les institutions doivent changer, comme la société change. Mais nous devons être sûrs de ce que nous faisons.

Le premier ministre a été à la fois très clair et très prudent à ce sujet pendant la dernière campagne électorale, lorsqu'il nous a mis en garde contre les solutions improvisées concernant le Québec. Cette mise en garde s'applique également aux autres changements que nous voulons apporter à la Constitution, y compris la réforme du Sénat. Nous voulons procéder à des changements qui amélioreront le Canada. Il nous faut pour cela être à la fois résolus et prudents. Voilà l'esprit dans lequel le gouvernement envisage la réunion du 30 avril, qui portera sur ce que les premiers ministres provinciaux appellent "la première priorité constitutionnelle", et c'est également l'esprit dans lequel nous envisageons l'indéniable nécessité d'une réforme du Sénat.